



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

---

L'an deux mil vingt et un, le Vingt et un Janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

**Présents** : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle M. FRANCOIS Xavier, M. REAULT Sébastien, Mme PIED Maryline, M. PELLETIER Ludovic, Mme MULLER Corinne, M. HACHON William, Mme BOURDIN Julie, M. RAUX Samuel, Mme HORCHOLLE Romane, Mme BEAUFORT Magalie,

**Excusée** :

**Absente** : Mme GANNE Charlène, M. BOURDIN Jean-François (arrivé à 21h00)

**Pouvoir** : M LAGAY David pouvoir à Mme Corinne MULLER

**Secrétaire** : Mme BEAUFORT Magalie

Début de la séance à 20 h 50

Nombre total de votants : 12 + 1 pouvoir = 13 voix

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020.

Il est approuvé à la majorité de 13 voix POUR.

### DELIBERATIONS

**Arrivée de M BOURDIN Jean-François à 21h00.**

#### **1 – Locatif du 11 rue de la vallée**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le logement situé au 11 rue de la vallée est libre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Actuellement des travaux de réfection sont en cours avant de remettre celui-ci à la location.

Le Conseil Municipal doit fixer la date de remise en location pour effectuer un courrier aux personnes ayant déposé un dossier, doit déterminer le montant du loyer et des charges et de décider si le bail sera signé auprès d'un notaire ou pas.

Actuellement le loyer s'élève à 475,64 € et 13,64 € de charges d'ordures ménagères par mois. Celui-ci a été révisé le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Un diagnostic de performance énergétique est à prévoir avant la mise en location.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- **DE REMETTRE A LA LOCATION** le logement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,
- **D'APPLIQUER** un loyer de 475,64 € et 13,64 € de charges d'ordures ménagères par mois,
- **AUTORISE M le Maire** à signer le bail concerné.

## 2 – Adhésion à la convention « service commun de maintenance informatique »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 25 juillet 2016, la Commune proposait d'adhérer au « service commun de maintenance informatique » que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine venait de créer.

Cette adhésion permet à la Commune de confier au service commun la maintenance de leurs réseaux et des matériels informatiques (postes et serveurs, la CVQ, pack office et les outils de réseaux communs et de sauvegardes interne à la mairie). Une convention règle les modalités de mise en œuvre de cette mise en commun.

Cette convention arrivée à terme le 1<sup>er</sup> septembre 2020, une nouvelle convention couvrant la période 2020-2024 est mise en place et doit être soumise à l'approbation du conseil municipal.

La Communauté de Communes détermine le coût de service chaque année qui est multiplié par le nombre de postes détenus par la Commune.

La Commune doit désigner un représentant au sein du comité de suivi du service commun.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à la convention de service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » pour la période 1er septembre 2020 au 1er septembre 2024,
- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe,
- **DESIGNE** M Jean-François BOURDIN, référent élu, en tant que représentant de la commune au sein du comité de suivi du service commun,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## 3 – Adhésion au contrat FREDON Deux-Sèvres

Pour information, FREDON Deux-Sèvres est la nouvelle appellation du FDGDON 79.

Comme chaque année, la FREDON Deux-Sèvres s'engage à procéder aux travaux de détauipisation. Le présent contrat est conclu pour 1 an d'un montant de 240 €. Cette prestation comprend le déplacement, le produit et main d'œuvre au lieu suivant : terrain de foot et ses abords.

La FREDON Deux-Sèvres propose aussi une adhésion à l'ensemble de ses services.

Le service de base concerne la lutte contre les ragondins et les rats musqués. Une remise tarifaire sur les luttes collectives ainsi que sur l'achat de produits raticides et souricides est appliquée. L'adhésion de base est de 40 €.

Les services supplémentaires proposés sont la destruction de nid de frelon asiatique, la régulation des taupes et la régulation des chenilles processionnaires. Un tarif préférentiel est accordé pour la commune et tous ses habitants. L'adhésion pour ces services supplémentaires est de 0,03 € par habitant soit environ 34,59 € en plus des 40 € du service de base.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le contrat de détauipisation pour l'année 2021 d'un montant de 240 €.
- **ACCEPTE** le service de base d'un montant de 40 €.
- **ACCEPTE** les services supplémentaires d'un montant de 34,59 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant.

#### 4 – Dispositif « Argent de poche »

Monsieur le Maire informe le renouvellement de la convention du dispositif intitulé « argent de poche ».

Pour rappel ce projet vise à permettre à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans de travailler en demi-journée de 3h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an (20 en juillet et août et 10 sur les autres périodes) au sein des services communaux. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charges pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du renouvellement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 90 demi-journées.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable pour renouveler la convention pour cette année 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 5 – Choix du fournisseur pour la cellule de refroidissement

La cellule de refroidissement du restaurant scolaire est vétuste, il est souhaitable d'en acheter une neuve. De plus, les agents utilisateurs en souhaitent une plus grande.

3 propositions ont été reçues.

L'entreprise ERCO propose une cellule mixte de 17 niveaux de 2500 Watt avec une garantie de 1 an pour 6 315 € HT et 90 € HT d'installation et de mise en service soit un total de 7 668 € TTC.

L'entreprise VALEURS CULINAIRES propose une cellule de 15 niveaux de 5443 Watt avec une garantie de 2 ans pour 5349 € HT et 58 € HT d'installation et de mise en service soit un total de 6 448,40 € TTC.

L'entreprise SODISMA propose une cellule de 12 niveaux de 2492 Watt pour 4 990 € HT soit 5 988 € TTC.

Cette décision est reportée au prochain conseil municipal car des nouveaux devis ont été sollicités.

#### INFORMATIONS DIVERSES

1- Un devis a été reçu pour l'installation de toilette publique comprenant un lavabo, une cuvette et 2 urinoirs avec miroir et distributeurs de papier et savon. Le module est en bardage bois avec un intérieur nettoyage automatique.

La commune doit se charger d'une plateforme en sable pour recevoir le module, des raccordements électriques et en eau.

2- Une note d'information a été mise en place pour le personnel de la commune relative aux soldes des congés payés 2020 et concernant le versement de la CIA qui se fera en une seule après les entretiens professionnels effectués.

3- Le devis concernant la mise à jour du site internet pour la réservation des salles dans sa totalité va être signé.

4- Concernant les dossiers déposés des « 1000 chantiers », ils sont suspendus car il faut prévoir les tables de pique-nique sur un seul site avec un devis de d'installation. De plus, les dossiers ne doivent pas dépasser un plafond de 12 000 €, donc concernant la clôture du bâtiment communal un nouveau devis basé essentiellement sur la maçonnerie va être refait.

5- Un COPIL va être mis en place pour le comité de pilotage du GCSMS. Il va être composé de 5 personnes pour la MAS, 2 personnes CCAS élus, 2 personnes CCAS non élus et 2 Conseillers de la Mairie. M le Maire doit se renseigner sur les horaires et le temps de réunion qu'il faut prévoir.

6- Un administré va être reçu en mairie concernant un dépôt de demande d'urbanisme. Une réponse par le service urbanisme de la CCPG lui a déjà faite.

7- Une rencontre avec la Fondation du patrimoine a eu lieu mercredi 20 janvier pour trouver des fonds pour la restauration de l'Église Notre Dame. Une plaquette doit être mise en place pour promouvoir les dons.

8- L'entreprise Lusseau est venue contrôler les cloches de l'Église Notre Dame. Un devis va être remis à la Mairie pour le démontage et la dépose de l'ancien mécanisme de l'horloge de l'Église Notre Dame.

9- Concernant la Maison de santé, un devis d'Orange de 979,90 € TTC pour relier les réseaux téléphonique et internet sur un point de concentration pour déployer environ 14 lignes téléphoniques et internet.

10- Une rencontre va avoir lieu entre les élus et les professionnels de santé mercredi 27 janvier 2021 à 20h30 à la salle des fêtes pour discuter de la mise en place de la Maison de santé.

11- Le service des ordures ménagères de la CCPG nous a interpellé car le camion ne peut plus faire demi-tour dans un village de peur de s'enliser. Seulement le chemin est privé.

12- Un devis avait été demandé pour que chaque conseiller ait son adresse mail, 25 boites pour 14 € ou 100 boites pour 24 €. La création et la mise en place de chaque boite mail est de 147 €. Signature du devis pour acceptation.

13- Quelques questionnaires ont été retournés en mairie suite à l'impression et à la distribution du bulletin municipal. La Commission souhaite remercier les personnes ayant répondu par un article dans les journaux.

14- La commission animation et la commission communication ont fusionné pour faire une seule commission animation-communication.

15- Une rencontre va avoir lieu avec le commercial de la COLAS pour discuter des tarifs du PATA pour l'année 2021.

16- La commission animation souhaite organiser un concours « la maison fleurie » pour le printemps. Si cette animation fonctionne bien, elle sera reconduite en hiver pour « la maison là mieux décorée à Noël ».

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 9 FEVRIER A 20H30

FIN DE SEANCE A 23H 34